RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

SUR L'ETAT DU CAMP DE CHALONS,

Le 19 septembre 1792,

PAR C. A. PRIEUR, DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR,

Au nom des commissaires envoyés près de ce camp;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Vous aviez envoyé des commissaires à Châlons pour surveiller et accélérer l'organisation d'un camp de volontaires, qui s'y rendent de Paris et d'autres départemens; vos commissaires se sont occupés de cet objet, mais principalement de la partie des approvisionnemens : car pour le campement,

il n'a pu avoir lieu qu'en très-petite partie, et seulement comme un dépôt momentané et passager de volontaires, qui vont joindre l'armée dès qu'ils sont organisés et reposés.

Après avoir vu et examiné dans le plus grand détail tout ce qui est relatif au passage des volontaires à Châlons, aux approvisionnemens que l'on fait dans cette place; après avoir été visiter également les établissemens militaires et le camp de Soissons, qui, par les circonstances, mérite la plus grande attention, vos commissaires ont cru devoir vous rendre compte de ce qu'ils ont vu, et vous présenter, avant la fin de votre session, leurs observations et les mesures qu'ils croient nécessaire de prendre.

Partis, selon vos ordres, le 6 de ce mois, nous arrivâmes à Châlons le 7, et nous en sommes partis le 16 pour nous rendre à Soissons.

Pendant tout ce tems, messieurs, nous avons été occupés sans relâche à prendre connoissance de la quantité de tous les approvisionnemens. Nous avons examiné attentivement leurs qualités, nous nous sommes attachés à la recherche des défectuosités qui pouvoient s'y trouver, des inconvéniens ou des vices dans l'administration de ce service, et nous nous sommes assurés qu'il s'établissoit avec régularité, et de maniere à pouvoir fournir aux besoins des armées; enfin, nous avons cru qu'il n'étoit pas inutile de pousser l'examen jusqu'à celui des qualités personnelles des différens agens: on sent en effet combien il importe, dans les conjonctures actuelles, d'être certain de l'intelligence, du zele, de l'activité, et sur-tout du civisme des employés. A cet égard, ainsi que pour tout ce qui concerne les subsistances, nous n'avons qu'un compte favorable à vous rendre; on peut être tranquille à ce sujet, quelle que soit la force des armées que l'on soit dans le cas de réunir de ce côté, et nous ne devons pas taire que c'est principalement aux soins de M. Doumier, résidant à Paris, et connu par ses talens en ce genre, que l'on est redevable de cet état d'abondance et de sécurité.

Nous ne vous parlerons pas ici des quantités numériques de ces approvisionnemens, parce qu'elles changent tous les jours, soit parce qu'il en arrive continuellement de nouvelles, soit pour la consommation qui s'en fait sur le lieu ou l'envoi à nos armées avancées. Nous avons pris cependant régulièrement des états de ce qui s'en trouvoit chaque jour dans les magasins, en ce qui concerne les subsistances propre-

ment dites, comme farines et viandes, les fourrages, les effets de campemens, les armes, les poudres et cartouches, les effets d'équipement et d'hôpital. Sans entrer dans le détail de tous ces objets (d'autant plus que nous en avons instruit successivement votre commission de correspondance) nous pourrons faire des remarques sur chacun d'eux en particulier; mais nous croyons qu'il suffira, pour le moment, de vous présenter les principales.

Il est instant de pourvoir au battage des grains dans les environs de Châlons et de Soisssons. Les bras manquent pour cet objet dans les campagnes, parce que tous les hommes vigoureux ont volé à la défense de la patrie les armes à la main, ou au moins se sont enrôlés lorsqu'ils n'avoient pas d'armes. L'assemblée nationale pesera dans sa sagesse ce qu'il convient de faire pour prévenir un mal qui bientôt produiroit les plus fâcheux effets; elle trouvera sans doute, dans le civisme et le zele des braves Français, les ressources que la patrie a droit d'attendre de chaque individu. Dans un état qui veut être libre, lorsque tout un peuple ne forme qu'une seule famille de freres, et qu'il s'agit de la destinée commune, préparer la nourriture à ceux qui combattent contre les ennemis, c'est servir non moins utilement la patrie, et mériter, ainsi que les vainqueurs, tous les témoignages de la reconnoissance publique.

Quoiqu'il y ait déja à Châlons une certaine quantité d'effets de campement, cependant ils ne suffiroient plus à l'affluence d'hommes qui y arrivent de tous côtés, et aux armées qui viennent de se rapprocher de cette place. Les ordres ont été donnés pour faire venir de Soissons et de Paris de ces effets de campemens pour 36,000 hommes; il faut se hâter de mettre ces ordres à exécution, car le besoin est pressant: il n'est pas moins urgent de faire promptement les bidons nécessaires pour compléter l'assortiment des ustensiles.

Quant aux armes, heureusement il ne se trouvoit à notre départ de Châlons qu'environ 1500 à 2000 hommes qui n'en fussent pas pourvus. Des précautions fort sages ont été prises pour les cantonner dans les environs jusqu'au moment où on pourra leur en fournir. On fait ressource de tout; par exemple, on a donné à des chasseurs à pied les mousquetons de la gendarmerie qui lui deviennent inutiles, puisqu'elle va faire le même service que la cavalerie. On travaille aussi à faire des piques. L'administration du district de Châlons est chargée spécialement de cet objet, elle le fait avec zele. Tous les ouvriers en fer qui



ne sont pas occupés par un autre service pour l'armée, font des fers de piques. On a, comme vous savez, simplifié le modele, et l'on a, par ce moyen, réuni la célérité de l'exécution à l'économie, sans perdre, pour cela, aucun avantage réel. Les bois pour les hampes des piques se préparent également; plusieurs sont déja entierement achevés; le district nous a rendu compte des mesures qu'il avoit prises pour suivre, sans interruption, cette fabrication, de sorte que nous croyons qu'on en tirera incessamment tout le parti que l'on pouvoit en espérer.

Vous avez connoissance, messieurs, de la quantité considérable de pieces de canon qui a été amenée à Châlons, soit de Reims, soit par les bataillons de volontaires qui arrivent successivement. Nous n'avons rien de particulier à dire à cet égard, si ce n'est qu'il faut faire préparer à Paris les cartouches de différentes sortes dont on a besoin pour les charges : ce qui en existe à Châlons n'est pas suffisant; mais le ministre a déja dû donner des ordres à cet effet.

Il seroit bon aussi d'y envoyer quelques sabres et quelques pistolets, afin de remplacer ceux qui, par accident, deviennent hors d'état de servir, ou pour en donner à quelques gendarmes ou autres volontaires qui en manquent. Ce dénuement, quoique peu sensible en apparence, ne laisse pas de faire naître bien des difficultés. Les pistolets des gendarmes sont d'ailleurs d'un calibre moins fort que ceux d'ordonnance ordinaire; il sera facile de remédier à cet inconvénient, en faisant exprès pour eux des cartouches proportionnées.

On doit aussi porter attention à l'habillement. Le plus grand nombre de volontaires est passablement vêtu, et il y a en draps préparés de quoi fournir aux autres; mais il manque de tailleurs pour les mettre en œuvre; nous pensons cependant que cet obstacle pourra bientôt être levé. Le zele des citoyens, même celui des femmes, pourroit aider efficacement les dispositions que le ministre ordonnera à cet égard.

L'approvisionnement de souliers est déja considérable et se continue de maniere qu'on n'en manquera pas. Le seul inconvénient qu'on y trouve, c'est qu'ils ne sont pas d'aussi bonne qualité qu'on pourroit le desirer. Cela tient, sans doute, à la précipitation que l'on est forcé de mettre à cette fourniture, et à la difficulté de se procurer de bons cuirs.

Nous passons sous silence d'autres réclamations particulieres qu'il sera plus convenable de référer à vos comités. Nous croyons seulement devoir faire mention de l'établissement des hôpitaux

qui est très-satisfaisant ; on peut y recevoir sainement 2000 malades.

Après vous avoir entretenus des approvisionnemens, nous passons à un objet également essentiel ; savoir ; ce qui est relatif au nombre des troupes, à leur tenue, à leur logement ou campement, enfin, aux sentimens qui les animent.

L'assemblée nationale connoît maintenant en grande partie cet état de choses par les rapports du ministre de la guerre, et les extraits qui lui ont été communiqués de notre part par sa commission de correspondance. Elle sait que le camp de Châlons n'est pas, à proprement parler, un camp de position, mais seulement un lieu de rassemblement, un dépôt pour alimenter nos armées. Aussi le nombre d'hommes réunis à Châlons ne peut-il pas être aussi considérable que l'on avoit d'abord semblé le croire, attendu que l'on fait filer successivement dans les armées avancées les corps les plus en état de marcher. Ce mouvement, presque continu de départs et d'arrivées, loin d'être un mal, produit un bien, en ce qu'il fournit le plutôt possible à nos armées l'augmentation dont on a besoin pour se mettre en état non-seulement de résister aux attaques des ennemis, mais même pour les pousser à notre tour, et leur faire évacuer notre territoire. Ce mouvement est aussi favorable à l'instruction des corps armés qui se forment peu-à-peu par l'expérience. Il évite d'ailleurs l'encombrement dont on seroit fort embarrassé, et facilite beaucoup les moyens de subsistance. Cependant nos forces vont en augmentant sensiblement. Tous les jours il arrive de nouveaux corps, et nous pouvons dire, sans exagération, qu'en revenant ici, nous en avons trouvé les routes pavées, presque sans interruption. Nous avons sur-tout remarqué, avec bien de la satisfaction, que ces nouveaux arrivans étoient d'une espece belle et vigoureuse, qu'ils sont bien armés et généralement fort bien habillés.

Les troupes qui se réunissent à Châlons, sont, partie logées chez les habitans de la ville, partie campées. Nous avons concerté avec les généraux et les corps administratifs, différentes mesures de précaution, pour que les volontaires et les citoyens, sans être trop à charge les uns aux autres, vécussent en paix et avec cette fraternité qui est aujourd'hui un besoin dans le cœur de tous les Français.

Tous ces citoyens - soldats manifestent un ardent amour pour la liberté, et le desir de venger la France des tyrans qui voudroient l'asservir. Mais pour réussir dans cette glorieuse entreprise, ils ne doivent pas oublier que l'ordre, la discipline,

la régularité du service en sont des élémens indispensables. Si l'on n'a malheureusement que trop vu d'exemples scandaleux de la trahison des officiers, il faut qu'ils apprennent aujourd'hui à reconnoître ceux qui, par un dévouement sans bornes à la cause de la liberté, méritent toute leur confiance. Des soldats prétendroient-ils, chacun en particulier, diriger les plans de campagnes? Peuvent-ils exiger qu'on leur explique, à tout moment, la raison des ordres qu'on leur donne, pour marcher à tel poste plutôt qu'à tel autre? Voudroient-ils prendre entre eux un engagement de résistance, sous prétexte qu'ils ne veulent pas se séparer, que tous les bataillons de volontaires d'un même département veulent marcher ensemble? Non sans doute, une pareille entrave rendroit absolument impossibles les opérations des généraux. Avec des forces, en apparence, très-formidables, on les verroit entierement se paralyser dans leurs mains; et le triste fruit seroit la victoire de nos ennemis, la perte de la liberté et une honte éternelle.

On ne sera pas, sans doute, dans le cas de reprocher un tel égarement aux braves Français qui volent sur nos frontieres; il n'y a que des malveillans, des lâches, qui puissent, par de perfides suggestions, exciter des défiances, des terreurs paniques, enfin troubler l'ordre et l'harmonie, auxquels sont si naturellement disposés les amis, les défenseurs d'une même cause.

Nous nous plaisons à rendre hommage au très-grand nombre. Dans toutes les circonstances où nous les avons vus, dans toutes les occasions où nous leur avons parlé, ils nous ont manifesté cette énergie précieuse due à leur courage, mais tempérée par la voix de la raison, le véritable amour de la patrie, et l'exercice de toutes les vertus civiques. Nous croyons qu'il seroit utile de faire parvenir à ces généreux citoyens, en qui la sollicitude de la chose publique ne peut être suspendue, nous croyons, dis-je, qu'il seroit utile de leur faire parvenir le bullettin de l'assemblée nationale en assez grande quantité, pour que, dans les momens de loisir au camp, ils puissent avoir connoissance des principaux événemens, et qu'ils voient les soins que l'assemblée nationale prend sans cesse pour leur propre conservation et celle de tout l'Empire. On pourroit aussi laisser près d'eux, suivant les circonstances, des commissaires dignes de confiance qui les éclaireroient, écouteroient leurs réclamations et leur donneroient des explications sur les objets qui paroîtroient le plus les inquiéter. Nous croyons que ces moyens

préviendront ou détruiront bientôt les défiances exagérées et les craintes chimériques. Il est digne de l'assemblée nationale de prendre en condération tout ce qui peut opérer un bien si desirable.

Enfin, messieurs, un dernier objet sur lequel vos commissaires ont cru devoir porter toute leur attention, c'est ce qui concerne la police et l'ordre public dans la ville de Châlons.

On conçoit en effet que ce n'est que par la surveillance la plus active que l'on peut éviter la confusion presqu'inséparable dans les premiers momens d'un grand rassemblement d'hommes, de leur mouvement, ainsi que de celui des approvisionnemens de toute espece qu'on leur prépare.

Vos commissaires ont eu soin d'informer votre commission de correspondance qui vous en a ensuite rendu compte, de tous les événemens particuliers arrivés pendant leur séjour à Châlons, ainsi que de la conduite qu'ils ont tenue, et des mesures qu'ils ont cru devoir ordonner ou favoriser, en conséquence. Ils se borneront donc aujourd'hui à vous faire part de quelques observations générales.

La garde nationale de Châlons, qui est composée d'environ 1200 hommes, fait presque tout le service des corps-de-garde et des patrouilles. Nous avons eu la satisfaction de la voir réunie sur la place d'armes, avec un grand nombres d'autres troupes, à la cérémonie où les cocardes blanches du régiment de Walsh furent brûlées. On leur fit lecture d'une proclamation que nous avions faite, pour être ensuite distribuée et affichée, et nous avons vu cette garde nationale partager les élans patriotiques et tous les sentimens des braves défenseurs de la patrie. Les chefs nous ont d'ailleurs assuré particulierement des bonnes dispositions de ces citoyens.

L'administration du département, depuis qu'elle a été renouvelée en partie, a de fort bons principes ; elle s'occupe avec zele de toutes les parties du service public attribuées à ses fonctions. L'administration du district remplit égalemen les siennes avec succès. La municipalité nous a témoigné aussi le desir d'y contribuer de tous ses moyens. Enfin nous espérons que tous les citoyens qui habitent cette ville ne trahirons jamais le serment qu'ils ont fait de combattre de toutes leurs forces les ennemis de la liberté et de l'égalité. Ils savent que si leur position près de l'armée des tyrans présente quelque danger, il y a aussi de la gloire à être sentinelle avancée pour la défense commune ; et ils



sont certains de la reconnoissance de la nation entiere pour les efforts de résistance qu'ils feront vis-à-vis de ses ennemis, ainsi que des justes dédommagemens des sacrifices particuliers que cet état pénible peut leur causer.

Il est aussi de notre devoir de rendre hommage aux talens et aux vertus civiques du général Labourdonnaie. Nous avons eu occasion de lui voir développer des qualités précieuses qui doivent lui mériter l'estime et la confiance de tous ceux qui veulent le triomphe de la liberté. M. Duhamel, maréchal-de-camp employé sous lui, et son état-major, manifestent aussi les meilleurs sentimens patriotiques, et beaucoup de bonne volonté.

Tels sont, messieurs, les résultats que nous avions à vous présenter. Un de nos collegues va vous faire part des renseignemens que nous avons recueillis à Soissons, avec nos observations. Nous demanderons ensuite à l'assemblée la permission de déposer dans ses comités les pieces que nous avons rapportées ; nous nous ferons un devoir d'y donner de vive voix, dans l'occasion, tous les détails et éclaircissemens qui peuvent être utiles.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.